

que « lorsque l'ONU est faible, c'est presque toujours en raison d'un manque de volonté politique » chez ses membres. Un Canadien, acteur et observateur de longue date à l'ONU, John Holmes, est revenu de cette session de 1985 de l'Assemblée générale avec ce qu'il a reconnu comme une « évaluation favorable » de l'ONU. Holmes écrit : « c'est de l'aspect le plus sombre de l'ONU dont nous entendons parler le plus souvent, pourtant l'Organisation des Nations Unies constitue une expérience longue et permanente de l'autodiscipline internationale. Certes devons-nous tirer la leçon de nos échecs, mais il est encore plus important de cerner les éléments efficaces et de faire fond sur ceux-ci. »

Trois ans plus tard, j'ai eu l'insigne privilège de vérifier la pertinence de ce jugement porté par l'un des diplomates et universitaires les plus avisés et les plus éminents du Canada.

En août 1988, je pratiquais le droit à Montréal, non loin d'ici, dans cet état que l'on décrit fort justement comme l'obscurité laborieuse et heureuse. Bien que ma pratique ait inclus des mandats internationaux, dont la représentation du Canada en 1984 devant la Cour internationale de justice dans l'affaire du golfe du Maine, je ne possédais qu'une connaissance rudimentaire de l'ONU et avais d'elle une image se rapprochant beaucoup de celle que se faisaient la plupart des Canadiens à ce moment-là. Pour moi, il s'agissait d'un « lieu de palabres », hostile aux intérêts occidentaux et dominé par des dictateurs et des petits tyrans du tiers monde.

C'est à ce moment-là et dans cet état que j'ai reçu un appel téléphonique de mon ami et ancien associé, Brian Mulroney. En moins de six semaines, j'étais à New York à titre d'ambassadeur et de représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies. Moins de quatre mois plus tard, en janvier 1989, je représentais le Canada au Conseil de sécurité où notre pays venait tout juste d'être élu pour un cinquième mandat de deux ans comme membre non permanent, avec la plus forte majorité qu'une nation ait jamais obtenue depuis la naissance de l'Organisation. Durant ces deux années, le Conseil a dû faire face tour à tour à des crises au Moyen-Orient, en Afrique australe, en Amérique centrale et en Asie centrale. L'Afghanistan, le Panama, le Nicaragua, la Namibie, l'Iran, le Cambodge, le Liban, la Roumanie sont devenus mes dossiers quotidiens. En août 1990, la guerre du golfe Persique monopolisa l'agenda du Conseil de sécurité.

Et pendant tout ce temps, à l'est de l'édifice situé en bordure de l'East River, le monde était en train de muer : la guerre froide prit fin ; le mur de Berlin s'écroula et l'Union soviétique éclata. Nelson Mandela devenait libre. Comme je l'ai dit à mon retour à la pratique privée à Montréal, en janvier 1992, à aucun moment l'exercice du droit ne m'a manqué durant mon séjour à New York.

Si je mentionne cette participation personnelle aux travaux de l'ONU, c'est pour expliquer mon point de vue sur les effets de ces mutations géopolitiques spectaculaires sur l'Organisation. De plus, ayant vécu ces années